MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	25
Moto-Club	MTT Herblinois
N° d'affiliation	0430
Date	le 9 avril 2017
Lieu	circuit Ch. Bageot , Tougas
Organisateur technique	Martineau corentin
Adresse	rue du plessis bouchet 44800 St Herblain
E-mail	mtth44@gmail.com
Téléphone	0673469297

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Lardeux Pascal	Licence : 14489
Président du Jury ou Arbitre*	Morin jean-François	Licence : 046535
Membre du Jury	Picard jean-claude	Licence : 19406
Membre du Jury	Duval daniel	Licence : 39297
Commissaire technique responsable	Langlais thierry	Licence : 150558
Responsable du chronométrage	Lardeux Murielle	Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chp Ligue minicross 50,65cc	7	11 ans	50 & 65cc	Chp de ligue minicross
Chp Ligue espoirs 85c	-12 ans	16 ans	85cc	Chp de ligue espoir 85cc
Chp de Ligue 125cc& féminin	12 ans		125cc 2t	Chp de Ligue 125cc & féminines
national 50ccMX	12 ans		50cc max	national trophée 'Ch. Bageot'
TGO side car	16 ans pilote	60 ans	350 à 750 2t	Voir réglement national du Trophée Grand Ouest
	15 passagé	60 ans	ou 350 à 1000 4t	

Engagement :

Site Internet ----- engages- sports et Martineau corentin

Contact ---------- LMR & C.Martineau

Adresse ---------- 46 rue de la porchelerie 44800 St Herblain

Téléphone ------- 0673469297 E-mail ----- mtth44@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10€

Caution : charge club.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr Semar M.**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **CHU H.D. Nantes**

Nombre d'ambulance(s) **01**

Temps de trajet (en min) ..... **10"**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **circuit christian bageot ,Tougas**

Adresse ..... **rue du Plessis Bouchet 44800**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **36**
En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1760**

Largeur minimum de la piste **08**

Largeur de la grille **42**

Longueur de la ligne droite de départ **84**

Nombre d'OCP* **18**

**Officiels Commissaires de Piste*

<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **10 janvier 2017**	Date :	Date : Numéro :